

## Permis de chasser

Dans le cadre de ses missions de service public, la commune représente le relais le plus proche des citoyens. Parmi ses nombreuses missions, elle a en charge le traitement de certaines démarches effectuées pour le compte de l'État. Cela concerne les démarches relatives à l'état civil (acte de naissance, de mariage ou de décès) mais aussi la délivrance des titres d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) par exemple.

## Informations pratiques

> La délivrance des documents s'effectue **SANS rendez-vous**.

## Contact



### SERVICES MUNICIPAUX **MAIRIE DE MARTIGUES**

📍 Rond point de l'hôtel de ville  
Avenue Louis Sammut  
13500 Martigues (<https://www.google.com/maps/?q=Rond+point+de+l'hôtel+de+ville+Avenue+Louis+Sammut+13500+Martigues>)

🕒 Ouverture de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi

📞 0442443333

✉ [Courriel](#)



### **AFFAIRES GÉNÉRALES**

📍 Rond-point de l'Hôtel de ville  
Avenue Louis Sammut  
13500 Martigues (<https://www.google.com/maps/?q=Rond-point+de+l'Hôtel+de+ville+Avenue+Louis+Sammut+13500+Martigues>)

🕒 8h30 - 12h et 13h30 - 17h30 les lundis, mercredis, jeudis et vendredis  
8h30 - 12h et 14h - 17h30 les mardis

📞 0442443333

0442443271

✉ [Courriel](#)

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.  
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser